

# FICHE DE SÉCURITÉ

## IMPAT DS ENZYME



Page 1 sur 6

Date de publication : 11/08/2012

Révision No: 1

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identifiant produit

Produit : ImPath DS Enzyme  
N° de catalogue : 44997

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non conseillées

Utilisation conseillée : Immunocytochimie (IHC)

#### 1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche technique santé sécurité

FABRICANT ADRESSE COURRIEL  
PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com  
6759 Sierra Ct. Ste#B  
Dublin, CA 94568

#### DISTRIBUTEUR

**A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.**  
3 - 5, rue du Jura  
BP 70511  
94633 RUNGIS CEDEX  
FRANCE

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9 am-6 pm PST, M-F)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

Classification (CE 1272/2008)	Dangers physiques et chimiques	Non classé
	Santé humaine	Non classé
	Environnement	Non classé
Classification (1999/45/CEE)	Non classé	

#### 2.2 Éléments de l'étiquette

Contient  
Étiquette conforme à la norme (CE) No. 1272/2008  
Aucune classification

Informations supplémentaires quant à l'étiquette (UE)  
EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres informations

Aucune de ces consoles

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

AZOTURE DE SODIUM CAS:26628-22-8	< 0,1% No. EC : 247-852-1
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox.2 H300 Acute Tox.1 H310 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	Classification (67/548/CEE) R27/28,R32, R50/53
ACIDE CHLORHYDRIQUE CAS:7647-01-0	<1% EC No: 231-595-7
Classification (CE 1272/2008) Tox aiguë. 3 H331	Classification (67/548/CEE) C,R34, R37

Corr. Cut. 1A H314

Le texte complet de toutes les phrases R et les phrases de risque figure à la Section 16.

### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Inhalation

En cas d'inhalation de brume de pulvérisation : Déplacer la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si le malaise persiste. Si la respiration stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin !

##### Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE FLUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

##### Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander rapidement l'avis d'un médecin si les symptômes persistent après le lavage.

##### Contact oculaire

Laver immédiatement les yeux avec de l'eau tout en soulevant les paupières. S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis d'un médecin et lui montrer ces consignes.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés.

##### Inhalation.

Peut entraîner une toux ou une légère irritation.

##### Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

##### Contact avec la peau

Un contact avec la peau peut entraîner une rougeur et une irritation.

##### Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

#### 4.3. Consignes dans l'éventualité où des soins médicaux ou traitements particuliers seraient immédiatement nécessaires

Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est à signaler.

### SECTION 5 : MESURES ANTI INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

#### 5.2. Dangers particuliers entraînés par la substance ou le mélange

##### Produits de combustion dangereux

Stable en conditions normales.

##### Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Aucune procédure particulière de lutte contre l'incendie n'a été fournie.

##### Mesures de protection en cas d'incendie

Utiliser des équipements d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de fuite/dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Éviter l'inhalation de brume de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, lunettes et vêtements de protection appropriés. Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériaux pour contenir et nettoyer les produits déversés

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber les fuites avec des matériaux absorbants appropriés. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET CONSERVATION

### 7.1. Précautions à prendre pour assurer une manipulation en toute sécurité

Éviter tout déversement, contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et nettoyer les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le site de travail.

### 7.2. Conditions de conservation sûre, y compris toute incompatibilité

À conserver dans le conteneur d'origine. Conservez à température ambiante. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de stockage :

Consulter la fiche d'information du produit.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Les usages identifiés pour ce produit sont détaillés à la Section 1.2 .

## SECTION 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom

ACIDE CHLORHYDRIQUE

Limite d'exposition sur le lieu de travail

Au R.-U. - TWA de 8 heures : 2 mg/m<sup>3</sup>

R.-U. - 15 min. STEL: 8 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles d'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Observer les limites d'exposition au travail et minimiser les risques d'inhalation des brumes.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Protection pour les mains

Utiliser des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. La plupart des gants appropriés doivent être choisis en consultation avec le fournisseur de gants qui saura indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut alors rester conscient du fait que le liquide peut pénétrer les gants. Un changement fréquent est souhaitable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient humide ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour empêcher le dessèchement de la peau. En cours d'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau

Porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact. Laver les articles contaminés avant de les réutiliser.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

Liquide

Couleur

Bleu clair

Odeur

Inodore

pH

2.0

Solubilité

soluble dans l'eau.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Non déterminés

Point de fusion (°C)

Non déterminé

Densité relative

Non déterminée

Densité de vapeur (air= 1)

Non déterminée

Pression de vapeur

Non déterminée

Taux d'évaporation

Non déterminé

Viscosité

Non déterminée

Valeur de solubilité (G/ 100G H <sub>2</sub> O@ 20°C)	Non déterminée
Température de décomposition (°C)	Non déterminée
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-ignition (°C)	Non déterminée
Limite d'inflammabilité - Inférieure ( %)	Sans objet
Limite d'inflammabilité - Supérieure ( %)	Sans objet
Coefficient de partage (N-octanol/eau)	Non déterminé
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères des matières oxydantes

### 9.2. Autres informations

Aucune de ces consoles

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Il n'existe aucun risque de réactivité associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions de températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matières à éviter                      Alcalis forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable en conditions normales.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques	Aucune information disponible
Toxicité aiguë orale (LD50)	Non déterminée
Corrosion/irritation cutanée :	
Test sur modèle de peau humaine	Non déterminé
Lésions/irritation oculaires graves :	
Irritation oculaire modérée	Non déterminée
Sensibilisation respiratoire	N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire
Sensibilisation cutanée	N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire
Mutagenèse des cellules germinales (In Vitro) :	Pas d'effet mutagène observé lors du test d'Ames
Cancérogénicité	Non déterminée
Toxicité pour la reproduction - la fécondité	Non déterminée
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition unique :	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition répétée :	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	
Danger d'aspiration	Non déterminé
Inhalation	
Potentiellement dangereux si inhalé. Entraîne une irritation des voies respiratoires	
Ingestion	
Potentiellement dangereux si ingéré.	
Contact avec la peau	
Peut être dangereux en cas d'absorption par la peau. Entraîne une irritation cutanée.	
Contact oculaire	
Entraîne une irritation oculaire grave.	
Avertissements relatifs à la santé	
Propriétés mutagènes connues ou suspectées. Propriétés cancérogènes connues ou suspectées pour les humains.	
Voie d'entrée	

# FICHE DE SÉCURITÉ

## IMPATH DS ENZYME



Page 5 sur 6

Date de publication : 11/08/2012

Ingestion Contact cutané ou oculaire.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Il n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons LC50 - 1108 ppm/1h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est prévu pour être facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne contient pas de substances susceptibles d'être bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats d'évaluation de PBT et vPvB

Aucune information disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

### SECTION 13 : CONSIGNES D'ÉLIMINATION

Informations générales

Lors de la manutention des déchets, les consignes de sécurité s'appliquant à la manipulation du produit doivent être respectées.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le produit n'est pas couvert par les règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA,ADR/RID).

Transport routier, Notes	Non classé
Transport ferroviaire, Notes	Non classé
Transport maritime, Notes	Non classé
Transport aérien, Notes	Non classé

#### 14.1. Numéro ONU

Sans objet

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

#### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5. Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluante pour le milieu marin  
No.

#### 14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

Aucune de ces consignes

### 14.7. Transport en vrac selon l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le Recueil IBC

Sans objet

### SECTION 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Législation/réglementations spécifiques en matière de santé sécurité et environnement relatives à la substance ou au mélange

Code de pratique approuvé

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les Substances et préparations.

Notes d'orientation

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Législation de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010, Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations générales Seul le personnel formé doit utiliser ce matériel.

No SDS : Révision n° 1

Date: 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R27 Très toxique en cas de contact avec la peau

R28 Très toxique en cas d'ingestion.

R32 Tout contact avec l'acide dégage un gaz très toxique.

R34 Provoque des brûlures par décomposition radioactive

R37 Irritant pour le système respiratoire

R50 Très toxique pour la vie aquatique

R53 Peut entraîner des effets adverses à long terme dans les environnements aquatiques

Déclarations de danger complètes

H300 Mortel en cas d'ingestion

H310 Toxicité dermique aiguë

H331 Toxicité aiguë en cas d'inhalation

H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

H400 Dangereux pour l'environnement aquatique

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec conséquences à long terme.

#### Avis de non-responsabilité

Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un autre matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, précises et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son propre usage particulier.